



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

panneaux publicitaires

Question écrite n° 10168

Texte de la question

M. Jacques Le Guen appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les conditions de respect de la législation en matière d'affichage publicitaire. En effet, selon un constat de l'association Paysages de France, des dizaines de milliers de panneaux publicitaires sont installés en complète violation du code de l'environnement. Le Président de la République a récemment déclaré à ce sujet que « la pollution visuelle due aux publicités intempestives à l'entrée des villes était une vraie préoccupation en matière de protection des paysages ». Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle est susceptible de prendre afin d'assurer un meilleur respect de la loi régissant l'affichage publicitaire.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant l'application de la réglementation de la publicité extérieure. Malgré la vigilance des services de l'Etat et des maires chargés, sous l'égide du préfet, de faire respecter la réglementation, de nombreux abus peuvent en effet être constatés, que ce soit aux entrées de ville ou sous forme d'affichage sauvage. Or, les textes, s'ils étaient correctement et spontanément appliqués par les afficheurs eux-mêmes, permettraient de résoudre l'essentiel des problèmes et de protéger le cadre de vie des pollutions visuelles. Toutefois, dans le souci d'une plus grande efficacité dans la mise en oeuvre de la réglementation et donc d'une meilleure protection du cadre de vie, la ministre estime devoir engager une réflexion approfondie portant aussi bien sur l'évolution des textes dans un sens plus protecteur que sur les conditions de leur mise en application, pour laquelle une simplification des règles devra être recherchée. Un processus de concertation va ainsi être engagé, au cours duquel les différents acteurs concernés - élus locaux, associations et professionnels - seront associés.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Guen](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10168

Rubrique : Publicité

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2003, page 158

Réponse publiée le : 28 avril 2003, page 3331